

22 mar 2019 -16:53

Appartient à Conseil des ministres du 22 mars 2019

Dérogation à la présence équilibrée d'hommes et de femmes à la Commission d'aide sociale aux personnes handicapées

Sur proposition du ministre chargé de l'Egalité des chances Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris acte d'un projet d'arrêté ministériel qui vise à octroyer une dérogation à la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans la composition de la Commission d'aide sociale aux personnes handicapées. Il a également approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des présidents et des membres de cette Commission.

La loi prévoit que maximum deux tiers des membres d'un organe consultatif sont du même sexe. Le Conseil des ministres peut toutefois accorder des dérogations aux organes se trouvant dans l'impossibilité de se conformer à ce prescrit. La commission Organes consultatifs a rendu un avis favorable et motivé concernant la demande de dérogation pour la Commission d'aide sociale aux personnes handicapées.

La dérogation vaut pour une période d'un an et prendra cours à la date de la publication de l'arrêté ministériel au Moniteur belge. Il sera publié le même jour que l'arrêté royal de nomination.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique